

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
CRETEIL
11-19, Boulevard Jean-Baptiste Oudry
94011 CRETEIL

L'Officier du Ministère Public
à

Cabinet Avocat DEHAN & SCHINAZI
174, Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO 1 - PV
AFM :

Rédacteur : FBT

Maître SCHINAZI,

Par lettre, vous avez attiré mon attention sur l'Amendes et Condamnations Pécuniaires émise à l'encontre de Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000201 ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE. ART.R.417-9 AL.3,AL.5 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à **CHOISY LE ROI(94600), RUE PARMENTIER**, en date du **09/05/2015 à 05h14**,
par procès verbal n° dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
AZ-074-ET

Après examen de votre réclamation, j'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai décidé de procéder au classement sans suite de cette infraction.

Je procède donc à l'annulation du montant de l'amende forfaitaire majorée, soit la somme de 375 €, ainsi qu'à la demande de restitution des points en lien avec l'infraction visée, auprès du Fichier National du Permis de Conduire.

Je vous prie d'agréer, Maître SCHINAZI, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CRETEIL, le 20/11/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

